

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
LABORATOIRE D'INNOVATION CULTURELLE, SOCIALE et SOCIÉTALE**

Racines & Résonances

ANNÉE 2026-2027

INTRODUCTION

Depuis 2020, la Communauté de Communes du Val de Drôme a engagé un travail approfondi autour de la culture, des métiers d'art et des patrimoines culturels et naturels. À travers la commission dédiée, un diagnostic partagé a permis d'identifier les enjeux culturels du territoire en tenant compte à la fois des pratiques habitantes, des spécificités des communes et de la diversité des acteurs artistiques et culturels locaux.

Dans cette dynamique, la Communauté de Communes du Val de Drôme affirme une ambition claire : tendre vers l'émancipation culturelle des habitantes et habitants, en reconnaissant la pluralité des cultures vécues et exprimées sur le territoire.

C'est dans cette perspective qu'a été lancée, en janvier 2022, une démarche d'exploration participative ouverte à toutes les personnes résidant et/ou agissant localement. Cette consultation citoyenne a permis de faire émerger trois axes structurants de la politique culturelle de territoire.

Délibérée en septembre 2023, cette politique culturelle cadre inscrit le Laboratoire d'innovation culturelle, sociale et sociétale comme un espace de recherche, d'expérimentation et d'invention collective à l'échelle intercommunale.

L'intention du laboratoire est d'encourager l'expérience, de renforcer la capacité d'agir des habitantes et des habitants, d'alimenter la citoyenneté active et de soutenir les dynamiques collectives. La culture y devient une manière de faire agir, un levier transversal, et non un objectif limité à la création, la diffusion ou l'éducation artistique et culturelle.

Conçu comme un consortium territorial réunissant acteurs publics, opérateurs culturels, habitants, artistes et partenaires locaux, le laboratoire interroge et renouvelle les façons de faire culture à deux niveaux :

- *Avec les habitantes et habitants, en ouvrant des espaces pour vivre pleinement son territoire, partager des expériences et construire une culture commune ;*
- *Avec les partenaires, en repensant les dispositifs et modes opératoires classiques (conventionnements, appels à projets, accompagnements), afin de favoriser l'innovation, l'équité et la contribution citoyenne.*

Les objectifs du laboratoire se déclinent en trois dimensions innovantes et étroitement liées :

- *Une dimension culturelle, visant l'expression de la culture de chacune et chacun, au service d'une émancipation positive et collective ;*
- *Une dimension sociale, favorisant la rencontre entre des mondes qui ne se côtoient pas spontanément, dans un souci d'équité et d'inclusion ;*
- *Une dimension sociétale, cherchant à relier ces expressions citoyennes entre elles pour nourrir une démocratie contributive vivante.*

C'est dans cette continuité que la CCVD lance le présent Appel à Manifestation d'Intérêt, destiné à accompagner de nouvelles démarches artistiques, sociales et territoriales, ancrées dans la présence, la rencontre et l'expérimentation.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt est porté par la Communauté de communes du Val de Drôme et la Direction Régionale aux Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes.

.....

Contexte de cet appel à projet

Infusions Territoriales est un dispositif de laboratoire d'innovation culturelle, sociale et sociétale de la Communauté de communes du Val de Drôme, cofinancé par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'inscrit dans la continuité de l'expérimentation menée en 2024–2025 avec le collectif GASEL qui a démontré la puissance :

- ▶ D'une présence artistique et humaine sur un temps long,
- ▶ D'un lien renouvelé entre habitants, acteurs locaux et artistes, et les institutions
- ▶ D'un travail sensible et contributif sur le territoire,
- ▶ D'une approche qui met l'écoute, la relation et le récit commun au cœur de l'action culturelle.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt vise à accompagner des binômes minimum composés :

- ▶ D'une équipe artistique pluridisciplinaire (collectif, compagnie, artistes, designers sociaux, artistes-chercheurs...)
- ▶ D'habitants complices, aidants, participants,
- ▶ D'un accompagnement par un.e ethnologue et/ou éventuellement un.e sociologue afin d'apporter un regard croisé sur les pratiques.
- ▶ Une structure ancrée dans le territoire : Commune, service intercommunal, tiers-lieu, médiathèque, association, structure culturelle ou sociale, équipement public, acteur économique ou environnemental... Toute structure souhaitant expérimenter une nouvelle manière de faire culture, de faire lien ou de faire territoire.

Objectif : imaginer et déployer une démarche artistique, sociale et territoriale immersive, contributive et expérimentale, sur 10 à 12 mois.

Objectifs de cet appel à manifestation d'intérêt

Un projet de recherche-action où :

- ▶ Artistes, habitants, élus et acteurs locaux travaillent dans une relation réciproque,
- ▶ Les démarches se construisent dans la durée, au contact du territoire,
- ▶ L'imaginaire, la poésie, le sensible et le quotidien sont pris en compte,
- ▶ L'art devient un vecteur de lien, de récit partagé et de transformation sociale.

Ce dispositif donne à chaque binôme carte blanche pour imaginer une démarche singulière, ancrée, inventive, ouverte, qui répond à ses enjeux propres tout en s'inscrivant dans un territoire de vie.

Qui peut candidater

Les structures artistiques et culturelles domiciliées dans le périmètre de la Communauté de Communes du Val de Drôme, pouvant justifier de projets sur le territoire ou ayant la volonté de s'y impliquer.

Les équipes artistiques :

- ▶ Collectifs, compagnies, artistes-auteurs, designers sociaux, chercheurs scientifiques, architectes, artistes-chercheurs...
- ▶ Toutes disciplines confondues (arts vivants, arts visuels, écriture, paysage, arts sonores, arts relationnels...) ainsi que tous domaines d'activité susceptibles de contribuer à une démarche sensible, territoriale, sociale ou sociétale : économie, écologie, environnement, urbanisme, paysage, agriculture, sciences humaines et sociales, etc.

Les 3 fondamentaux attendus

▶ Ancre territorial

Une présence réelle, régulière et située de l'équipe artistique sur le territoire.

Cela comprend : rencontres habitantes, immersions, observations, déambulations, conversations, participation à la vie locale...

▶ Réciprocité

Une relation d'équilibre et de co-construction entre la collectivité, les communes et les artistes : chaque partie influence l'autre, nourrit l'autre et s'implique dans le projet.

▶ Enjeux sociétaux

Le projet prend en compte les transformations contemporaines telles que : lien social, jeunesse, ruralité, écologie, hospitalité, transmission, usages du territoire, citoyenneté contributive...

Les envies qui guident ce dispositif

- ▶ Travailler autrement, dans la confiance, la durée et l'écoute.
- ▶ Explorer des expérimentations inédites, sensibles et situées.
- ▶ Construire des alliances singulières entre habitants, artistes et institutions.
- ▶ Consolider l'ancre territorial des démarches artistiques.
- ▶ Faire de l'art un vecteur de sociabilité, d'ouverture et d'attention.
- ▶ Nourrir un récit commun du territoire, poétique et vivant.
- ▶ (Re)mettre la culture au cœur du développement territorial.
- ▶ Prendre le temps de l'infusion, de l'essai, du pas de côté.

Les 3 phases du projet

Bien que le dispositif laisse une réelle carte blanche aux binômes, les projets retenus devront s'inscrire dans une progression structurée, adaptée à chaque territoire. Cette dynamique pourra comprendre, de manière souple :

► **Un temps d'imprégnation du territoire**

Un moment d'exploration, de rencontres et de clarification des intentions, permettant d'identifier les enjeux locaux et les premières pistes d'actions.

► **Un temps d'infusion**

Une présence régulière favorisant l'émergence de gestes, d'expérimentations, d'ateliers ou de formes partagées avec les habitantes et habitants.

► **Un temps de mise en partage**

Des moments de valorisation, de transmission et de dialogue autour des apprentissages, incluant une participation à l'analyse sensible du projet

Ces étapes ne constituent pas un cadre prescriptif : elles offrent un horizon commun, laissant à chaque binôme la liberté d'inventer son propre rythme, ses modalités et sa manière d'habiter le territoire.

Critères de sélection

L'éligible est regardée selon :

- L'ancre territorial dans le périmètre CCVD,
- La capacité à porter administrativement le projet
- L'engagement sur le temps long,
- La présence régulière en territoire.
- La participation au temps d'analyse de la pratique par un intervenant extérieur et d'évaluation par le sensible. Ces temps sont pris en charge par la collectivité dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée.

Les projets déposés seront étudiés selon plusieurs faisceaux :

- Pertinence au regard des enjeux du laboratoire.
- Qualité de la démarche d'ancre et d'immersion.

- ▶ Capacité à impliquer les habitants dans la durée.
- ▶ Caractère innovant, sensible, expérimental.
- ▶ Cohérence de la méthode proposée.
- ▶ Potentiel de transformation sociale et territoriale.
- ▶ Équilibre artistique et territorial global.
- ▶ Diversité des approches et des disciplines.

Montant de la subvention

Un seul projet sera sélectionné. Montant maximum de la subvention : 18 000 euros tout compris.

Dépenses éligibles : frais de fonctionnement exclusivement liés au projet : artistique, communication, coordination, création, médiation, technique, suivi administratif, les traces et restitutions.

Subvention non cumulable avec d'autres aides financières de la Communauté de Communes du Val de Drôme.

Les dépenses liées à la diffusion classique d'œuvres (spectacle déjà produit, tournée) ne sont pas couvertes par cette enveloppe.

Modalités de versement

Le paiement de la somme se fera en 2 versements :

1. 45 % du montant à la signature de la convention.
2. 55 % du montant à la clôture du projet.

Aucun paiement intermédiaire ne pourra être effectué. La somme sera versée sous réserve de :

- ▶ Respect du règlement de l'appel à manifestation d'intérêt et de la convention
- ▶ Réalisation du projet tel que décrit dans le dossier de candidature
- ▶ Remise des pièces suivantes, respectant la trame et les outils fournis par la CCVD, et au plus tard 2 mois après la fin du projet :
 - Le courrier de demande de versement de subvention
 - Le bilan moral

- Le bilan financier
- Le tableau justificatif de dépenses
- Les factures présentes dans le tableau justificatif de dépenses
- Le bilan des publics

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre du projet, un remboursement de cette somme pourra être exigé de la part de la CCVD. Le montant pourra être proratisé en fonction des dépenses effectivement réalisées à l'issue du projet.

Bilan des publics et évaluation par le sensible

Le service animation territoriale et culturelle a mis en place des outils d'évaluation par le sensible. Ces outils ont pour intention d'associer aux critères d'évaluation rationnels et quantitatifs (âge, provenance, etc...) des critères plus subjectifs basés sur les perceptions, les sensations, les ressentis afin de valoriser l'expérience vécue. Ils seront mis à disposition afin de réaliser le bilan des publics.

Calendrier

- ▶ 8 février 2026 : Publication de l'appel à manifestation et ouverture des candidatures.
- ▶ 30 mai 2026 : Date limite de dépôt des candidatures.
- ▶ Juin : étude des candidatures et présélection.
- ▶ 12 juin 2026 : Entretien entre les structures présélectionnées et un comité technique de sélection.
- ▶ Juillet 2026 : choix du projet lauréat, attribution et signature d'une convention.
- ▶ Septembre 2026 à juin 2027 : temps de réalisation du projet selon les 3 phases mentionnées dans le règlement
- ▶ Au plus tard le 30 juin 2027 : envoi des bilans pour le versement du solde de la subvention.

Comité technique de sélection

Les structures présélectionnées devront obligatoirement être présentes le jour de l'entretien. Elles seront représentées par 2 personnes maximum. Elles disposeront de 15 minutes pour présenter leur projet et répondre aux questions des membres du comité technique de sélection, composé d'élus et élues communautaires, ainsi que de partenaires. L'attribution se fera sur la base des critères de sélection définis dans ce présent règlement.

Comment postuler

Envoyez votre candidature libre dans sa forme par mail à culture@val-de-drome.com, avant le 30 mai 2026 minuit, comprenant :

► Le document de candidature fourni incluant :

- Présentation des partenaires.
- Motivations à travailler ensemble.
- Enjeux pour chacun.
- Axes artistiques, territoriaux, sociaux.
- Modalités d'ancrage et de présence.
- Premières pistes d'actions.
- Idées de traces (carnets de bord, cartes sensibles, sons, récits, objets...).

► Un dossier artistique :

- Un CV/bio artistique
- Un bref descriptif de votre structure
- Une présentation de votre projet artistique

► Un budget prévisionnel incluant

- Rémunérations artistiques,
- Frais liés à l'immersion,
- Matériaux éventuels,
- Apports complémentaires le cas échéant.

► Un calendrier prévisionnel (sans obligation d'être définitif)

► Un dossier administratif :

- Un exemplaire à jour du statut de la structure
- L'attestation d'enregistrement de la structure
- La composition du Conseil d'Administration (si la structure est associative)
- Si le siège social de la structure n'est pas domicilié sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme, un document prouvant prouver de projets pérennes et/ou de votre implication sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme.

- Une attestation sur l'honneur précisant que la structure est en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur (sociale, fiscale, propriété intellectuelle...)
- Le bilan et compte de résultat ou avis URSSAF de l'année précédente
- Le fichier Excel détaillé du budget de l'action
- Un RIB
- Un logo
- Le tableau d'information générale

Structure	Artiste(s) / Équipe artistique
Nom	Nom(s)
Adresse / Territoire d'implantation	Territoire d'implantation
Activité régulière de diffusion ? oui/non	
Avez-vous déjà travaillé ensemble ? oui/non	
Interlocuteur·rice principal·e	Interlocuteur·rice principal·e
Contacts (mail, tél.)	Contacts (mail, tél.)

N.B. :

Les dossiers incomplets à la date limite de dépôt de candidature ne seront pas pris en compte.

A l'issue du dépôt des candidatures, une présélection sera effectuée. Seules les structures présélectionnées seront conviées à l'entretien. Les structures artistiques souhaitant postuler sont donc vivement invitées à prendre contact avec le service Animation culturelle de la Communauté de Communes du Val de Drôme en amont du dépôt du projet afin d'échanger sur leur projet.

Le budget prévisionnel présenté devra spécifier l'état des éventuelles demandes de co-financement (envisagé / demande en cours / acquis).

Contact et information

Clothilde Dutry - Service Animation Territoriale et Culturelle de la Communauté de communes du Val de Drôme - culture@val-de-drome.com ou 06.89.49.10.19

ANNEXES

► Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

Un projet de territoire est un document partagé entre l'Intercommunalité et les communes. Il traduit la façon dont on souhaite que le territoire se développe, en fonction des modes de vie et des défis à relever pour l'avenir. Il constitue ainsi un cadre de référence pour l'ensemble des politiques mises en œuvre (économie, social, culture, environnement, jeunesse, petite enfance, services, habitat...). Il contribue aussi à organiser et répartir l'action publique entre communes et Intercommunalité. Le projet de territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme est [accessible en ligne](#).

► Qu'est-ce que le concept de droits culturels ?

Au cœur du système des droits de l'homme, les droits culturels désignent les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule ou en commun, d'exprimer son identité et d'accéder aux références culturelles perçues comme des ressources nécessaires à son processus d'identification, de communication et de création. Plus d'informations sur le site de [l'observatoire des droits culturels](#).

► Quelle est la politique culturelle intercommunale ?

La Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée mène une politique forte en termes de développement culturel. En lien avec différents partenaires, elle a pour ambition de s'inscrire dans une démarche d'accès à la culture pour tous et toutes, de façon pérenne. Le service culture collabore étroitement avec les institutions et structures locales : écoles, associations culturelles et musicales, compagnies professionnelles ou amateur, artistes du territoire... [Plus d'informations sur le site de l'intercommunalité](#). La politique-cadre culturelle est [disponible ici](#) (délibération n°3 du conseil communautaire du 5 septembre 2023).

► Qu'est-ce que la démarche d'exploration partagée du territoire ?

Cette démarche propose à tous les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, de s'impliquer dans une recherche collective, de mobiliser les imaginaires, l'intellectuel et le sensible, afin de construire une culture commune et s'interroger sur la manière dont nous vivrons demain sur notre territoire. [Plus d'information sur le site de l'intercommunalité](#).